

## RÉDUIRE SES COTISATIONS CSST PAR TRANSFERTS ET PARTAGES DE COÛTS

Les cotisations à la CSST représentent un enjeu budgétaire majeur pour la majorité des commissions scolaires. Trop de lésions professionnelles résultent de la contribution d'une tierce partie ou d'une condition personnelle prédisposant le travailleur à se blesser dans des circonstances ne présentant habituellement aucun danger. Des mécanismes de transfert et de partage des coûts imputés permettent de réduire les coûts de ces lésions. Cet atelier vise à :

- présenter tous les mécanismes de transfert et de partage de l'imputation pour maximiser vos crédits de cotisation;
- proposer des façons de faire concrètes;
- fournir les outils appropriés;
- expliquer comment sont traitées vos demandes et quels sont vos recours.

<b>Clientèle visée</b>	Gestionnaires du secteur des ressources humaines Gestionnaires du dossier de l'assiduité, de la santé et de la sécurité du travail
<b>Durée</b>	1 journée
<b>Date et lieu</b>	Laval : 13 décembre 2011 - <b>SESSION ANNULÉE</b> Québec : 8 février 2012
<b>Coût</b>	265 \$ par personne plus les taxes
<b>Formatrice</b>	Reine Lafond, avocate, CRIA, associée du cabinet Le Corre et associés, pratique exclusivement le droit de la santé et sécurité du travail pour le compte des employeurs